



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

BOURBONNE LES BAINS

2020/ 58

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt le 10 juillet, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET**Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à HAMARIS
- Rue Lefroit Dupain à Bourbonne les Bains**Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/07/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 06 juillet 2020

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Jean FEBVRE

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la délibération n°2018/146 du 11 décembre 2018, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la proposition de rétrocession par Hamaris à la Commune de Bourbonne les Bains d'une partie de la parcelle section AB 717 sise rue Lefroit Dupain,

Le nouveau document d'arpentage établi par le géomètre permet à présent de préciser les parcelles revenant à la Commune, à savoir :

- AB 782 d'une contenance de 25 ca
- AB 783 d'une contenance de 44 a 13 ca
- AB 784 d'une contenance de 3 a 50 ca, soit une surface totale de 47 ares 88

La réglementation fiscale ne permet plus la cession gratuite du terrain. Hamaris propose donc un prix de 100.00 € hors taxe.



Madame Christiane GOURLOT, Maire-Délégué de Villars Saint-Marcellin, demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition desdites parcelles au prix de 100.00 € hors taxe pour une superficie totale de 47 ares 88 ca. La TVA applicable sera celle en vigueur le jour de la signature de l'acte. Le notaire sera, celui du vendeur, la SCP GENDROT CHANTIER à Fayl Billot. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 16 juillet 2020

Le Maire



M. André NOIROT